

## La loi du retour, seul critère de la nationalité

Par Rali Saar Haaretz

La Knesset doit approuver aujourd'hui 21/7/2004 en première lecture le projet de loi visant à durcir la politique d'Israël en matière d'immigration. Le projet de loi prive le ministre de l'Intérieur Avraham Poraz du pouvoir d'accorder la nationalité israélienne à ceux auxquels ne s'applique pas la loi du retour basée sur la religion juive. Ce projet de loi présenté par le membre de la Knesset Moshe Kahloun « Likoud », a été soutenu par le gouvernement et approuvé par la commission ministérielle présidée par le ministre de la justice Yossef Lapid.

Le ministre de l'Intérieur s'est opposé à la décision de la commission mais il s'est heurté au refus des autres ministres.

Selon les règles en vigueur actuellement, le ministre de l'Intérieur peut décider d'accorder les permis de séjour temporaires ou permanents selon la loi de l'entrée en Israël. Le projet de loi prévoit que le ministre ne pourra désormais donner ces permis dans les cas suivants : si le concerné vit illégalement en Israël, s'il est entré illégalement en Israël, s'il a présenté une demande de séjour qui a été refusée, s'il se base dans sa demande sur une relation de parenté avec quelqu'un qui vit en Israël et a obtenu un statut juridique sur la base d'un lien de parenté comme le mariage avec un citoyen israélien.

La quatrième clause du projet de loi stipule que le ministre de l'Intérieur n'a plus l'autorité d'accorder la nationalité à l'un des conjoints mariés comme c'est le cas actuellement. En outre, il n'est plus possible d'accorder un permis de séjour aux parents venant de l'ex-URSS quand leurs enfants non juifs ont épousé des citoyens israéliens. Et cela malgré le fait que la plupart des immigrants venant de l'ex-URSS ont fait des mariages mixtes. Le projet de loi interdit également la venue d'enfants issus de mariages précédents entre non juifs.

Le projet ne donne au ministre de l'Intérieur que l'autorité d'accorder un statut civil selon un système de quotas.

Le préambule du projet de loi est explicite sur ces objectifs. Il y est stipulé : « Il faut faire face au grave problème démographique causé par l'octroi d'un statut légal à des étrangers sur la base d'un lien de parenté avec un citoyen israélien ou un résident étranger. Alors qu'ils n'ont pas le droit de bénéficier de la loi du retour ni du code de la nationalité. Et une fois ce statut obtenu, ils le réclament pour d'autres parents. Israël accueille ainsi beaucoup d'étrangers non juifs que rien ne rattachent à ce pays sauf le hasard. Qui plus est, souvent ils viennent de pays pauvres ce qui veut dire qu'ils viennent seulement pour des raisons économiques ».

Le projet de loi a été vivement critiqué par les Organisations de défense des droits de l'homme. « Aux Etats-Unis où les lois de l'émigration sont très rigoureuses, ils ne confisquent pas les droits de l'individu de cette façon totalitaire », a indiqué Odid Biler de l'association des droits du citoyen. Le centre de la pluralité juive a souligné pour sa part que « ce projet de loi totalitaire nuit gravement aux droits fondamentaux de quelques citoyens israéliens et des membres de leur famille qui ne pourront plus bénéficier d'un statut légal en Israël ». La méthode des quotas dont parle le projet de loi va transformer Israël en Etat dictatorial sacrifiant les droits de l'individu au profit de « l'intérêt de l'Etat » en sélectionnant des types de nationalité accordés sur la base de la religion et de l'appartenance nationale.

### Commentaires

D'un citoyen juif :

Un racisme juif gratuit :

J'ai honte de voir un tel projet être soumis à la Knesset. C'est du fondamentalisme qui oblige les juifs à ne se marier qu'à des juifs. Comment empêcher le conjoint d'un citoyen israélien de résider en Israël. C'est une bonne raison pour recourir à la CIJ de La Haye.

De : Stopper cette duplicité :

L'Etat d'Israël n'est pas l'Etat de tous les citoyens du Tiers-monde.

De : un miroir au mur :

C'est vrai. Les juifs sont aussi racistes et peut-être plus racistes.

-

De D :

Je suis un émigrant de l'ex-URSS et je soutiens cette loi. Nous sommes partis de là-bas pour ne plus voir ces visages dégoûtants et antisémites. Mais ils viennent ici et continuent à nous faire du mal.

De M

Toute l'estime :

Combien de chrétiens qui ont persécuté notre peuple sont-ils venus ici en Israël ?

D'une citoyenne qui a peur :

Racisme :

Quand un Etat restreint sa composante démographique à une race déterminée par le biais d'une loi, il devient un Etat raciste.

D'un nordiste :

Un Etat raciste :

Nous sommes devenus un régime raciste à l'instar du régime de l'apartheid en Afrique du sud. Et nous connaissons la même fin.

Réponse d'Alon :

La nationalité israélienne :

Qui voudrait être citoyen de cet Etat ?

-----Source-----

[www.walla.co.il](http://www.walla.co.il)

21/7/2004